

## TÉMOIGNAGE DE M. BENOIST, CONCILIEUR DE JUSTICE :

« Le conciliateur de justice permettra à chacun de s'exprimer de façon constructive. Chacune à leur tour les parties pourront exprimer les faits et leurs ressentis. Le conciliateur de justice s'efforcera de désamorcer les émotions négatives qui perturbent le processus de construction d'une solution acceptable par les deux parties. Une solution amiable pourra être éventuellement écrite dans un constat d'accord qui sera signé par les deux parties et par le conciliateur.

Pour contacter le conciliateur de justice, vous pouvez soit téléphoner à la mairie de votre commune, soit consulter le site internet national [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr) qui vous permettra de localiser le conciliateur de justice le plus proche de votre domicile, soit consulter le site du CDAD du Loiret [cdad-loiret.fr/index.php/acteurs-du-droit/les-conciliateurs-de-justice](http://cdad-loiret.fr/index.php/acteurs-du-droit/les-conciliateurs-de-justice). »

En cas d'échec ou de non-respect de l'accord, il faudra saisir les tribunaux pour une action en responsabilité civile pour trouble anormal du voisinage et/ou déposer plainte pour une action au pénal lorsque cela sera possible.

### Proposition de courrier

Attention ce modèle est simplement destiné à vous aider dans vos démarches, il vous appartient de vérifier que ce courrier correspond bien à votre situation et de nous contacter pour plus d'information.

Vos noms et adresse Fait à ....., le .....

Nom et adresse du voisin

Madame, Monsieur,

J'occupe le logement situé.....

Depuis le....., vous ... (description des nuisances) .....

Si en raison de notre promiscuité, je me dois de supporter les nuisances normales faites par mes voisins, j'estime que par votre comportement vous dépassez les limites et la normalité de ce que je suis tenu de subir.

Ainsi, vous êtes l'auteur d'un trouble anormal de voisinage et par la présente, je vous mets en demeure de faire cesser ce trouble dans un délai de .....

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

## L'ADIL existe et vous offre un conseil gratuit grâce à la contribution financière de ses membres :

Les Conseils départementaux du Loiret et d'Eure-et-Loir et certaines collectivités locales  
Le Ministère chargé du Logement  
Les professionnels du logement,  
Les organismes de logements sociaux et Action Logement,  
Les établissements de crédit...  
Les organismes d'intérêt général :  
Caisses d'Allocations Familiales,  
Conseil Départemental d'Accès au Droit...  
Les représentants des usagers et des familles

### La diversité des membres de l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir • Espace Conseil France Rénov' est la garantie de son indépendance

Nous répondons à vos questions par téléphone ou en entretiens personnalisés (avec ou sans rendez-vous) du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 17h30 le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Pour connaître les jours, horaires et lieux des permanences, un seul numéro : **02 38 62 47 07**

**ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir • Espace Conseil France Rénov'**  
1 bis rue Saint Euverte • 45000 ORLÉANS  
3 rue Philarète Chasles • 28300 MAINVILLIERS

Tél. : **02 38 62 47 07**

Fax : 02 38 77 08 10

[adil@adil45-28.org](mailto:adil@adil45-28.org) • [www.adil45-28.org](http://www.adil45-28.org)

**adil** avec  
du Loiret et d'Eure-et-Loir

**France Rénov'**  
Le service public pour mieux rénover mon habitat

LES RELATIONS DE BON VOISINAGE

# "LES TROUBLES ANORMAUX DE VOISINAGE"

Réalisation : Nicolas Gaucher - illustrations : Christian HIRLAY - Édition janvier 2022



**adil** avec  
du Loiret et d'Eure-et-Loir

**France Rénov'**  
Le service public pour mieux rénover mon habitat